

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par le soussigné, directeur général par intérim, que le conseil de la Municipalité régionale de comté de La Mitis, à sa session régulière tenue le 11 décembre 2024, adopté le « Règlement numéro RÉG366-2024 concernant le régie interne des séances du conseil de la municipalité régionale de comté de La Mitis ».

Les intéressés pourront prendre connaissance de ce règlement dans les bureaux de la MRC de La Mitis ou sur son site internet au www.mrcmitis.ca .

DONNÉ À MONT-JOLI, CE 23 JANVIER 2025

Martin Normand
Directeur général par intérim